

Mega : le nouveau site de Kim Dotcom n'a rien d'illégal en soi, mais...

Modifié le 21-01-2013 à 19h00 1 réaction | 9126 lu

 Temps de lecture : 2 minutes



Par **Mathieu Prud'homme**
Avocat technologue

LE PLUS. Un an après la fermeture de Megaupload, Kim Dotcom a lancé samedi, Mega, son nouveau site de partage de fichiers. Cette plateforme de téléchargement se veut à la fois légale et sécurisée. L'est-elle réellement ? Explications avec Mathieu Prud'homme, avocat spécialisé dans les nouvelles technologies.

Édité par [Antoine Izambard](#) Auteur parrainé par [Aude Baron](#)

0 0 RÉAGIR



Mega, le nouveau site de Kim Dotcom a été lancé le 19 janvier (Capture d'écran)

Le nouveau site de partage de fichiers Mega, en ligne depuis samedi, n'est pas plus illégal que le précédent. Il n'y a même aucune illégalité en soi.

La seule condition est de respecter la législation relative au stockage et au partage de données ([loi informatique et libertés](#)). Mais l'ancien site était aussi soumis à ces règles. Il n'y a sur ce point rien de nouveau.

Mega doit respecter les mêmes lois que tous les sites de stockage en ligne [comme Dropbox](#) ou [Google Drive](#). Le site de Kim Dotcom doit ainsi conserver les adresses IP des personnes qui mettent des contenus en ligne, pendant un an.

Une volonté de rassurer les utilisateurs

Néanmoins, il y a quand même de la part de Kim Dotcom, une volonté de rassurer les utilisateurs de Mega en les protégeant davantage. Par exemple, les données sont conservées sur deux serveurs différents mais personne ne peut y accéder librement alors que ce n'est pas le cas avec Dropbox. De ce point de vue Mega est même plus "clean".

Les utilisateurs se disent de plus en plus : "comment vais-je récupérer mes données ?" Ce nouveau site répond à cette préoccupation à travers le cryptage.

C'est une nouveauté. Kim Dotcom a voulu se protéger de nouvelles poursuites judiciaires en assurant que les données échangées entre utilisateurs du site seraient cryptées et inaccessibles aux administrateurs. Sur ce point, Megaupload ne répondait pas à l'attente des utilisateurs. Il s'agit donc là d'un pas de fait vers une plus grande sécurité.

Une autre nouveauté, par rapport à Megaupload, porte sur la suppression du système de Bonus pour les utilisateurs de fichiers très téléchargés qui débouchaient vers l'achat d'un compte Premium. Cela était considéré comme une incitation à la contrefaçon, un moyen fallacieux d'attirer le client.

Mega a promis de respecter les droits d'auteur...

Concernant la protection du droit d'auteur, il n'y pas de changement. Les titulaires de copyright, peuvent toujours signaler à Mega, à l'aide d'un formulaire, que le site viole la loi.

Et comme pour tous les hébergeurs de contenus – Youtube, Dailymotion ou Dropbox - si Mega continue de stocker illégalement des fichiers alors qu'il a déjà été alerté, il peut être condamné pour contrefaçon (la peine peut aller jusqu'à trois ans de prison, plus une sanction financière importante).

Mais Mega a promis de "respecter les droits de propriété intellectuelle d'autrui et s'attend à ce que les utilisateurs en fassent de même."

Ces derniers n'encourent pas de risques supplémentaires avec ce nouveau site. La sanction reste la même qu'avec Megaupload, c'est-à-dire la contrefaçon. Le téléchargement est toujours considéré comme de la reproduction. Néanmoins, on peut penser qu'il y aura très peu de poursuites individuelles. C'était très rare avec Megaupload et il devrait en être de même.

En clair, il n'y a pas grand chose de nouveau sous le soleil de Kim Dotcom.

Propos recueillis par Antoine Izambard